

Conseil municipal du 8 juin 2015

Le conseil municipal a donné un avis favorable à l'unanimité aux dossiers suivants :

1. Finances

-une subvention exceptionnelle de 200 € a été allouée à l'association Musikorizon au titre de leur participation à la foire.

-pour le groupe maternelle, la commission travaux a validé l'option terrassement avec gazon synthétique pour le lot 1 pour 6305 € ht et au niveau du lot 3 un bardage spécifique sera installé sur le groupe maternelle pour un montant de 41 829.37 € ht .

-la réhabilitation de huit logements sera réalisée par la société Pluralis rue marchande avec une évaluation foncière estimée à 100 000 €.

-La maîtrise d'œuvre des travaux des vestiaires du foot sera réalisée par le cabinet Pierre Robin pour un montant de 14 500 € ht.

- Une demande de subvention sera adressée au conseil général de l'Isère concernant :
 - les travaux de mise aux normes d'accessibilité de la salle polyvalente pour un coût prévisionnel de 33 389 €.
 - les travaux de mise aux normes accessibilité du hall des sports pour un coût prévisionnel de 27 946 €.

Une demande de subvention au SEDI a été faite concernant :

- les travaux à réaliser sur le réseau de distribution publique d'électricité - Enfouissement BT/ FT Rue du petit château. Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à 177 780 € dont 100 944 € à la charge de la commune.
 - les travaux à réaliser sur le réseau France Telecom Rue du Petit château. Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à 44 610 € dont 38 695 € à la charge de la commune.
 - les travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité - Alimentation BT hangar agricole et renforcement poste Denoly. Le prix de revient de l'opération est estimé à 52 534 € dont 8831 € à la charge de la commune.
 - les travaux sur réseau d'éclairage public au titre des économies d'énergie Rue du petit château et rue des Bresses. Le prix de revient de l'opération est estimé à 22 536.60 € ht.
- une étude est en cours pour réaliser la continuité de l'enfouissement des lignes avenue des bruyères avec ERDF.
Route du Brachet côté Saint Georges d'Espéranche , un enfouissement des lignes sera réalisé avec prise en charge du coût des travaux par ERDF. Montant prévisionnel 300 000 €.

-pour la réalisation d'un bassin d'écrêtement : la maîtrise d'œuvre sera assurée par ERCD / SEDIC pour un montant de 13 300 € ht.

2. Télétransmission des actes au contrôle de légalité

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales prévoit que les actes des autorités décentralisées soumis au contrôle de légalité puissent être transmis par voie électronique au représentant de l'Etat.

Dans ce cadre-là, il est nécessaire de signer une convention avec la Préfecture de l'Isère et de choisir un opérateur de télétransmission homologué par le ministère de l'intérieur.

Monsieur le Maire précise que le service informatique du Centre de Gestion de l'Isère pourra être sollicité pour le choix de l'opérateur de télétransmission homologué.

3. Personnel communal

Création de postes :

-Création d'un poste d'ATSEM 1^{ère} classe à temps non complet au 1^{er} septembre 2015

-Création de 2 postes du fait de l'avancement de carrière:

- . d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe au 1^{er} août 2015
- . d'un poste d'agent de maîtrise au 1^{er} septembre 2015

-Création de postes du fait des modifications de temps de travail suite à la mise en place des TAP au 1^{er} août 2015 :

- . de 3 postes d'adjoints techniques 2^{ème} classe à temps non complet (31.5/35h)
- . d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet (33/35h)
- . d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet (35h)

-Convention de mise à disposition de services avec la CCCND concernant Mme TANCREDDINI : Avenant n°2

Fin de la mise à disposition de service de Mme TANCREDDINI Anne-Sophie à partir du 1^{er} septembre 2015 qui avait été signée avec la CCCND.

- Monsieur le Maire remercie la commission scolaire, les bénévoles et le personnel communal pour le travail effectué tout au long de l'année dans le cadre de l'organisation des TAP. (Temps d'Activités Périscolaires)

4. Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme

Présentation et débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune et conformément à l'article L 123-9 du code de l'urbanisme, un débat doit être organisé sein du conseil municipal

sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Après une introduction, Monsieur le Maire présente au conseil municipal les orientations du PADD en détaillant les enjeux :

Enjeu n°1 : Urbanisation et objectifs de modération de la consommation d'espace

- Valoriser le bon niveau d'équipement de la Commune et son dynamisme économique, en créant les conditions permettant d'accueillir de nouveaux habitants avec un objectif de croissance d'environ 1.5% par an à horizon 2030, soit une population de 3.560 habitants
- Soutenir le dynamisme immobilier, notamment en favorisant le renouvellement du tissu urbain tout en préservant le cadre de vie diémois

Enjeu n°2 : Habitat Logement et mixité sociale

- Développer une offre de logements diversifiée, favorisant la mixité sociale et générationnelle au sein de la commune;
- Diversifier les types de logements
- Adapter les prescriptions architecturales pour concilier harmonie des quartiers et innovation dans un bâti durable

Enjeu n°3 : Equipements, espace public et réseaux

- Poursuivre l'aménagement de la commune autour de ses équipements, et rendre les espaces de vie et de rencontre plus conviviaux (place de l'Eglise, secteur Ecoles notamment)

Enjeu n°4 : Ressources, continuité écologique, patrimoine et paysage

- Préserver et remettre en bon état les corridors écologiques pour assurer et garantir la fonctionnalité écologique du territoire
- Préserver les ressources en eau stratégiques et dont la qualité est à protéger
- Préserver l'architecture traditionnelle et le patrimoine ordinaire ou vernaculaire (ex : murets en pierre, fontaines, croix, etc. ...), vecteur d'identité.
- Protéger et valoriser les sites paysagers remarquables

Enjeu n°5 : Activités économiques, commerciales, agricoles et touristiques

- Assurer le maintien de l'activité agricole, moteur de l'économie locale et garante de l'entretien des paysages
- Favoriser le développement du tissu économique en réservant une zone pour l'extension de la ZA de Grange Neuve
- Encourager le développement d'activités touristiques et de loisirs, et notamment la valorisation des secteurs à forte valeur paysagère (secteurs des étangs pour la pêche, sentiers de randonnée, agrotourisme)
- Conforter les polarités commerciales (Avenue des Fleurs et Route de Bourgoin / RD36)

Enjeu n°6 : Transports et déplacements

- Poursuivre le développement de cheminements piétons / cycles, au sein de l'enveloppe urbanisée et lors de la réalisation d'extensions urbaines

- Améliorer notamment les circulations douces entre les principales polarités communales (équipements et commerces) et les lieux de résidence.

Après cet exposé, Monsieur le Maire déclare le débat ouvert.

Plusieurs interrogations ont été posées concernant la date de mise en application du PLU sur la commune, celle-ci est prévue pour juin 2016.

Monsieur le Maire rappelle également que la commune de Diémoz est identifiée par le SCOT Nord Isère comme un « bourg-relais », à ce titre elle endosse un rôle de polarité au sein du bassin de vie en termes d'offres de services, d'équipements et de logements.

Son rythme moyen de construction est plafonné à 8 logements par an par tranche de 1000 habitants sur 10 ans.

6. Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné

Avis sur le transfert de la compétence « Réseaux et services locaux de communication électroniques »

Par délibération en date du 26 mars 2015, le conseil communautaire a donné un avis favorable à l'extension des compétences communautaires à la gestion des réseaux et services locaux de communications électroniques et a approuvé la modification des statuts de la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné correspondante.

Evaluation définitive des transferts de charges liés au transfert de compétence et de biens « foyer-logement/cuisine les pervenches »

Par délibération en date du 26 mars 2015, le conseil communautaire a approuvé le rapport voté par la CLECT le 3 mars 2015 concernant l'évaluation définitive des transferts de charges liés au transfert de compétence et de biens « foyer-logement/cuisine les pervenches ». approbation du rapport voté par la CLECT.

-des groupes de travail relatifs à la stratégie de développement économiquesont mis en place au sein de la CCCND.

La CCCND étudie les rapprochements vers la CAPI ou Vienn'Agglo . La commune de Beauvoir de Marc souhaite adhérer à la CCCND.